

CAISSE DES ÉCOLES

DÉLIBÉRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Nombre de membres en exercice : 09

SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents : 08

Mise en discussion du rapport :

Nombre de votants : 08

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le mardi vingt-huit avril à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie du Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel.

Secrétaire de séance : M. David Aipar.

Étaient présents : Mme Mémouna Patel Vice-Présidente, Mme Aurélie Testan membre titulaire M. Jean-Paul Burkic membre titulaire, Mme Fanny Rivière représentante de l'Inspectrice du Port I, Mme Fabienne Balmert directrice de l'école élémentaire Paule Legros, M. Nicolas Dérozard directeur de l'école maternelle Gervais Barret, Mme Gislaine Baillif directrice de l'école élémentaire Ariste Bolon et Mme Cyndie Minatchy parent d'élèves de l'école maternelle Imelda Grondin.

Affaire n° 2026-008

—
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CAISSE DES ÉCOLES

SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 15 avril 2026.

La Liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site le 30 avril 2026.

Ouverture de la séance : 13h30.

Excusé : M. Olivier Hoarau Président.

Départ en cours de séance : Néant.

.....
.....

LE PRÉSIDENT



Olivier HOARAU

Affaire n° 2026-008

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CAISSE DES ÉCOLES
SÉANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026**

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la Caisse Des Écoles du mardi 21 avril 2026 ;

Article 2 : d'autoriser le Président, ou la Vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**



Olivier HOARAU

CAISSE DES ÉCOLES

PROCÈS-VERBAL Séance du 21 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt et un avril 2026 à treize heures trente, la Caisse des Écoles s'est réunie en assemblée à la Mairie du Port, sous la présidence de Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente.

Ouverture de la séance à 13h30.

Présents :

Mme Mémouna PATEL, Vice-présidente,
Mme Aurélie TESTAN, conseillère municipale,
M. Jean Paul BURKIC, conseiller municipal,
Mme Marie-Laure Ball, Inspectrice de L'Éducation Nationale du Port,
Mme Fabienne BALMERT, directrice école élémentaire Paule LEGROS,
M. Nicolas DEROZARD, directeur école maternelle Gervais BARRET.
Mme Fanny RIVIERE, suppléante de Mme Gislaine BAILLIF, directrice école élémentaire Ariste BOLON,
Mme Cyndie Minatchy, Parent d'élèves de l'école maternelle Imelda Grondin.

Absent excusé :

M. Olivier HOARAU, Président.

Absents :

Délégué du Préfet.

Secrétaire de séance :

M. David AIPAR, Directeur de la Vie Educative.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal comité de la Caisse des Ecoles du 09 avril 2026
- Orientations budgétaires 2026

Affaire n° 2026-006 présentée par Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA CAISSE DES ÉCOLES
SÈANCE DU 09 AVRIL 2026**

Pas de débat

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du comité Caisse des écoles du 09 avril 2026 ;

Article 2 : d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2026-007 présentée par Mme Mémouna PATEL, Vice-Présidente

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Dans le cadre des compétences dévolues à la Caisse des Ecoles, établissement public communal, l'exercice 2026 sera consacré à la continuité des actions menées pour faciliter la réussite scolaire des élèves de Le Port, accompagner le programme pédagogique et éducatif de l'Éducation nationale et valoriser l'implication des parents, facteurs indispensables de réussite.

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation prévue par le code général des collectivités territoriales et la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

Les Caisse des écoles des communes de plus de 3 500 habitants et plus doivent ainsi tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget annuel. Il constitue la première étape du cycle budgétaire. Sa présentation prend la forme du présent rapport d'orientation budgétaire permettant de débattre des orientations du budget en dépenses et en recettes.

Le rapport d'orientation budgétaire de la CDE 2026 est en cohérence avec les orientations de sa collectivité mère, la Ville de Le Port.

Dans un contexte budgétaire très contraint, les orientations pour 2026 s'inscrivent à faire des choix budgétaires de nature à répondre aux préoccupations de la communauté éducative.

1. Présentation de l'environnement scolaire

La Ville comporte 27 écoles :

- 13 maternelles
- 12 élémentaires
- 2 primaires

La structure pédagogique pour l'année scolaire 2025/2026 est de 4 787, chiffre correspondant à la rentrée scolaire d'août 2025 et qui devrait évoluer en cours d'année.

	Maternelles	Elémentaires	Observations
Nombre d'écoles	15	14	Dont 2 écoles primaires
Nombre de classes	102	176	278 classes
Nombre de classes spécifiques	4 Passerelles 1 TPS	6 ULIS 4 Unités externalisées	ULIS = Unité Locale d'Inclusion Scolaire UEE DA UEE DV UEEP UEEA
Nombre d'élèves	1 759	3 028	Moyenne d'élèves par classe = 21 (hors classes dédoublées)
Nombre d'élèves en classe spécifiques	Passerelle : 42 TPS : 18	ULIS : 71 UE : 18	Accueil spécifique des enfants

2. Orientations budgétaires

Section de fonctionnement

Les dépenses

La caisse des écoles de Le Port intervient sur les champs suivants :

- Dotations des fournitures scolaires et matériels spécifiques
 Les modalités de calcul des enveloppes allouées pour les fournitures scolaires demeurent inchangées ; soit un crédit de 29,50€ accordé à chaque élève ainsi qu'une enveloppe de 200 € aux commandes spécifiques par membre du RASED.

- *Financement des classes de découvertes*
La Caisse des écoles continue de financer les classes transplantées. L'enveloppe sera reconduite à hauteur de 1 500 € par classe transplantée.
Pour rappel depuis 2025, la Caisse des écoles prend en charge la ligne budgétaire « transport » conformément au marché en cours.

- *Financement des ouvrages*
Une enveloppe de 10 000 € sera consacrée à l'acquisition des ouvrages pour dynamiser et favoriser les apprentissages ainsi que par le biais des salles multimédias.

- *Produits pharmaceutiques*
Veiller à la santé et la sécurité des élèves par la dotation de produits pharmaceutiques pour répondre aux petits accidents.

- *Les charges de gestion*
Assurer la maintenance de la modernisation du parc des photocopieurs couleurs. Prise en charge de différents frais divers liés à la gestion de la Caisse des écoles (cotisation, RH, amortissements...)

Section d'investissement

La structure budgétaire d'investissement reste stable

Une dotation de petits matériels de sport et de matériels adaptés favorisant l'inclusion scolaire sera déployée au bénéfice des écoles.

Les ressources

La Ville confirme son engagement à sanctuariser le budget alloué à la Caisse des Ecoles. Les crédits budgétaires seront semblables à celui de 2025 voire, en augmentation par rapport à la maintenance des photocopieurs.

Débat

1/ Fournitures pédagogiques

Un manquement au cahier des charges a été constaté de la part de la librairie GERARD, notamment en raison de retards de livraison et de fournitures jugées de qualité insatisfaisante. Une réflexion sera engagée en vue du prochain marché, portant à la fois sur l'usage des fournitures scolaires et sur le rapport qualité prix.

Par ailleurs, M. Nicolas DEROZARD sollicite une extension de commande, par avenant, dans le catalogue WESCO pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

2/ Photocopieurs

La dépense relative à l'usage des photocopieurs couleurs a considérablement augmenté atteignant un montant annuel de 96 000€. Une analyse détaillée sera faite par école et par classe pour identifier des pistes d'optimisation.

Il est recommandé de renforcer les pratiques pédagogiques favorisant la production écrite des élèves.

3/ Dotation des ouvrages aux BCDI

Les BDCI feront l'objet d'une réflexion globale, intégrant le développement de salles multimédia.

M. Jean Paul BURKIC souligne que ces espaces favorisent un enseignement plus dynamique et constituent, également, des lieux de culture ouverts sur le quartier.

Mme Marie Laure BALL, rappelle que toutes les classes sont équipées en matériel informatique et propose la création de salles des émotions, espaces dédiés à l'expression et à la régulation des émotions des élèves.

Elle précise, également, que la politique éducative de la ville doit être en cohérence avec le projet de circonscription.

4/ Petits matériels de sport

Mme Mémouna PATEL insiste sur la nécessité d'acquérir du matériel adapté à destination des dispositifs ULIS.

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1, L3312-1 et D. 2312-3 relatifs au débat d'orientation budgétaire,

Vu le rapport présenté en séance ;

PREND ACTE

Article 1 : de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2026 présenté au rapport ;

Article 2 : de la communication du rapport d'orientation budgétaire 2026

POINTS DIVERS

M. Nicolas DEROZARD souligne que les besoins de fournitures pédagogiques diffèrent entre les maternelles et les élémentaires.

Il demande la possibilité d'ajuster les commandes entre les lots à + de 50% tout en respectant leur enveloppe budgétaire allouée.

M. David AIPAR précise que cet ajustement limité à 50 % d'un lot à l'autre a été mis en place afin de garantir le respect des seuils du marché.

La séance est levée à 14h10.

LA VICE PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Mémouna PATEL

M. David AIPAR